



Le 8 mars 2023

Objet : Stationnement dans la rue d’Auvergne

Madame,
Monsieur,

La Ville de Longueuil apportera prochainement des modifications à la signalisation du stationnement dans la rue d’Auvergne entre les rues Saint-Charles Est et du Bord-de-l’Eau Est, afin d’interdire le stationnement :

- à partir de 19 h les lundis jusqu’à 19 h jeudis, du côté des adresses paires;
- à partir de 19 h les jeudis jusqu’à 19 h les lundis, du côté des adresses impaires;

Pourquoi apporter ces modifications?

La Ville de Longueuil a procédé à une analyse du stationnement dans la rue d’Auvergne. Nous avons été sensibilisés par les inconvénients que l’horaire de minuit occasionne auprès des résidents. Le nouvel horaire recommandé fera que le changement de côté de rue des véhicules se fasse à 19 h les lundis et les jeudis.

Veillez noter que la signalisation en place devra être respectée en tout temps jusqu’à l’installation des nouveaux panneaux.

Pour obtenir plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec le Centre de services aux citoyens en composant le 311.

L’équipe du Centre de services aux citoyens